Comptabilité

Les différents types d’éditions comptables

Dans GEC il y a plusieurs types de documents comptables, ils sont au nombre de trois :

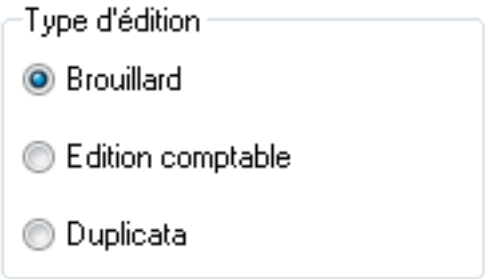

Pour chacun des quatre documents suivant :

- Fiche d’encaissement
- Liste des écritures comptables
- Titre de recette
- Titre de recette annexe

Le « **brouillard** » vous permet d’éditer un document afin de vérifier son contenu, mais sans aucune valeur comptable. Il ne doit être édité que pour vérification.

L’ « **édition comptable** », est le document qui doit être utilisé pour justifier votre comptabilité, une fois l’impression faite il vous propose de valider le document. Le numéro de document est automatiquement incrémenté lors de la validation, si ce document est le numéro 178, le prochain document sera le 179.

La validation permet de figer les éditions comptables car :

- Une écriture validée ne peut être supprimée
- La même écriture ne pourra pas être rééditée dans un autre document comptable.

Le « **Duplicata** » permet de réédité une « **édition comptable** », le document sera exactement le même que celui d’origine.

(c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 18/07/2025 21:37
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/5/93/fr/les-differents-types-d’editions-comptables.html

Comptabilité

Il est possible de dévalider des documents validés, pour cela voir ce guide :
Comment dévalider un document comptable validé ?

Référence ID de l'article : #1092
Auteur : Arnaud
Dernière mise à jour : 2020-03-05 11:22

(c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 18/07/2025 21:37
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/5/93/fr/les-differents-types-d’editions-comptables.html